

**COLLEGE ANATOLE FRANCE
28 CHEMIN DES BARIES
33410 CADILLAC SUR GARONNE**

Marché public Séjour en Toscane – mars/avril 2025

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

La procédure de consultation utilisée est la suivante : Procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché public

Collège Anatole FRANCE
28, chemin des baries
33410 CADILLAC SUR GARONNE

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :
Monsieur Jérôme PEMEJA, Ordonnateur du Collège Anatole FRANCE

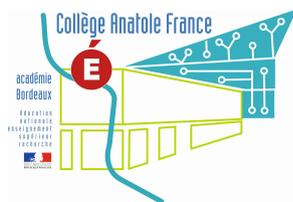
Article 1 : OBJET, FORME ET CARACTERISTIQUES

Article 1-1 : Définition du marché

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Particulières concernent la prestation globale désignée : Séjour en Toscane organisé en mars ou avril 2025 (Transport, Hébergement, restauration, activités, assurances).

Article 1-2 Forme du marché

La forme est un marché public défini à l'article L 1111-1 du Code de la commande publique.



Article 1-3 : Durée du marché

Le marché prend effet à la date de sa notification. Il prend fin après réalisation du séjour, règlement intégral de la facture par le collège et le cas échéant, indemnisation versée au collège en cas de mise en œuvre d'une assurance.

Article 1-4 : Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous:

- le présent Cahier des Clauses Particulières
- l'acte d'engagement
- le mémoire technique et financier du candidat
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services en vigueur à la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 : LE PRIX

Définition du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution de la prestation globale désignée à l'article 1-1, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire.

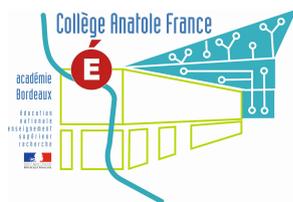
Article 3-Modalité de règlement des factures

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique, c'est-à-dire par mandat administratif (virement bancaire) sur présentation de facture déposée sur CHORUS PRO.

En cas de réalisation partielle ou incomplète du voyage scolaire, le montant de la facture ne pourra excéder le coût réel de ce dernier.

La facture devra comprendre les éléments suivants :

- **Nom et adresse du prestataire**
- **Références bancaires (IBAN)**
- **Le détail de la prestation**
- **Le prix HT et le taux et montant de la TVA et des taxes parafiscales éventuelles**
- **La date de facturation**
- **Les dates du voyage scolaire ou de l'appariement**



Article 4- Défaillance d'un prestataire

Le titulaire répond à l'égard de l'établissement de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et du séjour et responsable de sa bonne exécution.

Le présent marché étant un contrat administratif, les litiges seront portés devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 Assurances et responsabilités

Article 5-1 Responsabilité

Le titulaire du marché est responsable du matériel et du personnel qu'il affecte à l'exécution du marché.

Article 5-2 Assurance responsabilité civile

Le titulaire doit justifier d'une assurance de responsabilité civile adaptée à l'activité « organisation de vente de voyages et de séjours ».

Article 5-3 Autres assurances

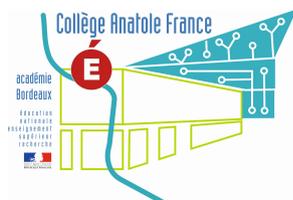
La prestation contractuelle inclut une assurance annulation individuelle et collective couvrant notamment les cas de maladie, accident, décès, force majeure, interdiction par les services de l'Education nationale ou de la préfecture.

La prestation contractuelle inclut une assistance en cas de maladie ou d'accident, avec rapatriement si nécessaire.

En outre, le titulaire sera tenu d'informer le collège de toute modification afférente à ses assurances, notamment le changement de compagnie.

Article 6- Dates du séjour

Séjour d'une durée de 6 jours à positionner entre le 10 mars et le 18 avril 2025



Article 7- Effectifs des participants

55 élèves et 4 adultes accompagnateurs

Article 8 : Les spécificités techniques

8-1 Les conditions d'hébergement

Les participants seront hébergés en familles d'accueil.

8-2- Les modalités de transport

Le prestataire assure les transports suivants en autocar :

- Aller-Retour Collège Anatole France de Cadillac sur Garonne - Florence
- La totalité des trajets en cours de séjour permettant de réaliser les visites prévues à l'article 8-4.

Le prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et garantit notamment que :

- l'entreprise assurant le transport par autocar est inscrite au registre électronique national des entreprises de transport public par route.
- un conducteur professionnel assure le transport

8-3 Les modalités de restauration

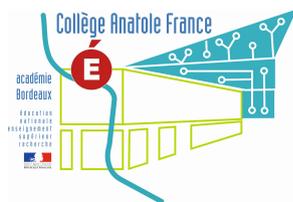
Pension complète du jour 2 au jour 6, incluant des paniers repas et des repas au restaurant selon le programme à l'article 8-4.

8-4 Le programme du séjour

Le programme proposé par le prestataire doit se rapprocher le plus possible de la trame indiquée ci-dessous.

La prestation contractuelle inclut la billetterie pour l'accès aux sites et musées indiqués ci-dessous, hormis la tour de Pise.

Les enseignants se chargeront de commenter les visites.



Jour 1 – Voyage (nuit dans le car)

Jour 2 - FLORENCE

Arrivée à FLORENCE . Petit-déjeuner (libre).

FLORENCE : arrivée au Piazzale Michelangelo, panorama sur la ville. Visite de San Miniato al Monte. Descente à pied sur Florence, Ponte Vecchio, Galerie des Offices, Piazza Signoria (Palazzo Vecchio, Loggia della Signoria, fontaine de Neptune), Piazza Santa Croce. Déjeuner au restaurant. Piazza del Duomo (Baptistère, cathédrale Santa Maria Del Fiore, campanile). Rencontre des familles et installation.

Jour 3 – PISE – LUCQUES

PISE : Campo dei Miracoli : Duomo, baptistère, Tour Penchée (vue extérieure), Borgo Stretto, Ponte di Mezzo, Lungarno, Chiesa della Spina. Déjeuner (panier-repas).

LUCQUES : vieille ville et remparts : Piazza Grande, Via Fillungo, Piazza Anfiteatro, Duomo, église San Michele in Foro.

Jour 4 –VOLTERRA – SIENNE

VOLTERRA : Porta all’Arco, place de la cathédrale, Piazza dei Priori, Duomo et Baptistère, Palazzo Pretorio, maisons-tours, théâtre romain et thermes, acropole et forteresse, éventuellement le musée étrusque Guarnacci et la pinacothèque.

Déjeuner (panier-repas).

SIENNE : Piazza del Campo, musée civique (palais public), cathédrale.

Jour 5 –FIESOLE – FLORENCE

FIESOLE : zone archéologique. Déjeuner (panier-repas).

FLORENCE : visite du Musée des Offices

Dîner-pizza au restaurant. Départ pour la France. Nuit en car.

Jour 6 –VOYAGE RETOUR

Le prestataire (Date, cachet, signature)